

COMMUNIQUÉ - GROUPE ROY ÉNERGIE : QUAND L'AGRICULTURE RÉCOLTE LA LUMIÈRE DU SOLEIL !

Avec l'essor des énergies renouvelables, les exploitants agricoles ont aujourd'hui une belle opportunité de transformer leurs toitures en véritables centrales solaires. Depuis 2016, Groupe Roy Énergie, expert photovoltaïque, accompagne les agriculteurs à rendre leur activité durable et rentable grâce à deux solutions sur mesure : l'investissement propre ou la location de toiture.



Romain ROY, PDG Groupe Roy Énergie



Réalisation d'un bâtiment agricole 270 kWc - Jarville-en-Beauce (28)

Romain, pouvez-vous nous parler de Groupe Roy Énergie ?

Romain Roy : Groupe Roy Énergie est une entreprise spécialisée dans la conception et l'installation de solutions solaires photovoltaïques innovantes. Nous avons la particularité d'être à la fois installateur et investisseur, ce qui nous permet de proposer des solutions clé en main aux exploitants agricoles. Ce qui nous distingue, c'est notre équipe 100 % intégrée, sans recours à la sous-traitance, offrant un service entièrement personnalisé de A à Z. Nos experts – charpentiers, couvreurs, électriciens, ingénieurs, agents administratifs et techniciens de maintenance – prennent en charge toutes les étapes. De la conception à la maintenance, nous vous accompagnons durablement dans votre projet.

Pourquoi opter pour l'énergie solaire ?

R.R : L'installation de panneaux photovoltaïques sur un toit agricole permet d'optimiser cette surface pour produire une énergie renouvelable, tout en apportant une réelle valeur ajoutée à votre exploitation. L'énergie solaire, ressource

inépuisable et accessible, vous offre la possibilité de réduire votre dépendance énergétique et de réaliser des économies significatives sur votre facture d'électricité. Elle peut également générer des revenus complémentaires grâce à la vente de l'électricité produite. En exploitant ou en louant votre toiture, vous devenez acteur de la transition énergétique, tout en modernisant et en renforçant la résilience de votre exploitation.

« La location de toiture vous permet de percevoir un revenu immédiat, sans avoir à avancer les coûts d'installation »

Quelle est la solution la plus adaptée pour les exploitants agricoles : exploiter ou louer sa toiture ?

R.R : Les deux options présentent des avantages selon vos besoins et votre situation. Si vous choisissez d'installer une centrale photovoltaïque sur votre toiture, vous bénéficiez directement des économies d'énergie et pouvez également revendre

l'excédent d'électricité pour générer des revenus supplémentaires. Pour ceux qui préfèrent ne pas engager de frais d'installation, la location de toiture est une alternative avantageuse.

Quels sont les avantages concrets de la location de toiture photovoltaïque ?

R.R : La location de toiture vous permet de percevoir un revenu immédiat, sans avoir à avancer les coûts d'installation. Cette solution est idéale pour financer la rénovation ou la construction d'un bâtiment sans recours à un investissement personnel important tout en préservant votre trésorerie. En valorisant une toiture souvent inutilisée, vous générez un revenu complémentaire stable, tout en bénéficiant d'un accompagnement clé en main. La location de toiture est une solution gagnant-gagnant. Nous posons des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment agricole et, en contrepartie, vous percevez une redevance annuelle pendant une période de 30 ans minimum. Chez Groupe Roy Énergie, nous prenons en charge l'ensemble du projet : la pose, l'entretien et la maintenance des panneaux solaires, ainsi que celle de

votre toiture. Vous n'avez rien à gérer, vous profitez d'une solution durable et rentable sur le long terme.

Un expert, deux solutions : exploitez ou louez votre toiture

Pourquoi l'investissement dans le photovoltaïque est-il un choix rentable et durable ?

R.R : Investir dans le photovoltaïque, c'est avant tout une manière efficace de diminuer vos coûts énergétiques grâce à l'autoconsommation. Cela génère des économies directes sur votre facture d'électricité tout en augmentant votre autonomie énergétique, un atout majeur face à la fluctuation des prix de l'énergie. Vous pouvez également choisir de revendre l'excédent ou l'intégralité de l'électricité produite. En valorisant l'énergie solaire, vous réduisez aussi largement votre empreinte carbone. Ce type d'installation s'inscrit pleinement dans une démarche durable, en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la

résilience énergétique.

Quels sont les engagements de Groupe Roy Énergie ?

R.R : Proximité, expertise, passion, professionnalisme, écoute et accompagnement sont au cœur de nos valeurs. Chez Groupe Roy Énergie, la satisfaction client n'est jamais une option. Depuis la création de l'entreprise, nos équipes 100 % intégrées assurent des prestations premium, à un prix juste, sans aucune sous-traitance. Nous mettons notre expertise et notre approche personnalisée au service de votre projet, pour vous permettre d'améliorer la rentabilité de vos bâtiments grâce au solaire, tout en générant des économies et des revenus. Nous nous engageons à vos côtés pour développer des projets adaptés à la construction d'un monde durable.



Siège social de Groupe Roy Énergie - Toury (28)